

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le Conseil national du numérique lance son prix du mémoire.

- Pour les étudiants en Master 2 qui participent à la compréhension des enjeux numériques
- Une dotation de 1 500 € et la publication sur le site du Conseil
- Candidatures avant le 31 octobre 2023

Paris, le 7 juin 2023 - Dans la continuité de sa mission consistant à faire circuler les idées et les actions qui permettent de collectivement décrypter les impacts du numérique, le Conseil national du numérique lance cette année son prix du mémoire, doté d'une récompense de 1 500 €. Ce prix vise à encourager les étudiants de Master 2 à se saisir des enjeux numériques ainsi qu'à partager les réflexions utiles à la constitution d'une culture numérique commune.

#### ENCOURAGER L'ÉTUDE DE L'IMPACT DU NUMÉRIQUE COMME UN FAIT SOCIAL TOTAL

Le prix du mémoire du Conseil national du numérique récompense un mémoire de master 2 en sciences humaines et sociales contribuant à l'amélioration de la compréhension des enjeux numériques comme des faits sociaux totaux, quelle que soit la discipline. Le numérique est un pan de recherche en plein essor et au cœur du débat public. Convaincu de la nécessité de se saisir collectivement de ces enjeux, le Conseil national du numérique soutient ces réflexions et encourage les étudiants à se saisir de ces sujets omniprésents qu'il importe d'interroger.



Jean Cattan, secrétaire général du Conseil national du numérique : *“Du droit à la sociologie en passant par la linguistique et la philosophie, les sciences de l’information et de la communication ou encore les sciences politiques, nous avons besoin de convoquer toutes les disciplines pour analyser les transformations à l’œuvre et être en mesure de nous en saisir. Nous sommes heureux de pouvoir soutenir les étudiants en master 2 qui participent à cette dynamique collective et avons hâte d’étudier les candidatures !”*

#### UNE DOTATION DE 1 500 € ET LA PUBLICATION SUR LE SITE DU CONSEIL

Les candidatures seront analysées par un jury constitué de membres du Conseil national du numérique et du secrétariat général ainsi que de personnalités qualifiées extérieures si nécessaire. La récompense sera composée d'une dotation de 1 500 € et de la valorisation des travaux choisis sous différentes formes sur le site et les réseaux sociaux du Conseil.

Les candidats.es ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour envoyer leur dossier à [prixdumemoire@cnumerique.fr](mailto:prixdumemoire@cnumerique.fr). Le règlement et les modalités de candidature sont disponibles à [https://www.cnumerique.fr/prix\\_du\\_memoire](https://www.cnumerique.fr/prix_du_memoire).

Contact presse : Agathe Bougon - [agathe.bougon@cnumerique.fr](mailto:agathe.bougon@cnumerique.fr) - 06 14 87 41 66

#### À propos du Conseil national du numérique

Le Conseil national du numérique est une instance consultative indépendante, chargée d'interroger la relation de l'humain au numérique prise dans toute sa complexité et de formaliser les problématiques qui y sont liées. Il vise à mettre en partage les éléments utiles à la pensée individuelle et collective ainsi qu'à la décision publique en France et en Europe. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de membres nommés par le Premier ministre et de parlementaires désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2 ans. Le Conseil national du numérique est placé auprès du ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications. Il est institué par le décret du 8 décembre 2017 modifié par le décret du 13 février 2021.